



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ARRONDISSEMENTS DE BETHUNE ET LENS : INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT VISANT A REALISER DES DEMONSTRATIONS DE TUNING ET RUNING LES WEEK-ENDS DE JANVIER 2022**

Arras, le 7 janvier 2022

Des rassemblements sauvages, visant à réaliser des démonstrations de tuning, sont régulièrement constatés sur les arrondissements de Béthune et Lens.

Le 11 septembre, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt, a conduit à un dramatique accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation dramatique ne se reproduise Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a décidé, par arrêtés du 7 janvier 2022, d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et runing, les week-ends de janvier 2022 : 7-10 janvier 2022/ 14-17 janvier 2022 / 21-24 janvier 2022/ 28-31 janvier 2022, sur les secteurs suivants :

#### **Arrondissement de Béthune**

- avenue de Londres à Douvrin ;
- avenue de Sofia à Billy-Berclau ;
- boulevards Nord, Est, Sud, Ouest et les rues situées dans ce périmètre, sur les communes de Douvrin et Billy Berclau ;
- rue de la Paix (magasin AUCHAN) à Noyelles-les-Vermelles.

#### **Arrondissement de Lens**

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil ;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont, notamment ceux du magasin « Electro dépôt » ;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens ;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R 610-5 du code pénal.

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)